



**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général en réponse
à la motion n°315 intitulée
«À Neuchâtel, on sème!»
concernant le jardinage urbain et le projet
pilote d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot**

(Du 10 avril 2018)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport d'information, notre Conseil souhaite vous présenter les pratiques de la Ville en matière de mise à disposition de surfaces destinées au jardinage urbain, ainsi que vous faire part de la naissance et du développement du projet d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot, en réponse à la motion n°315 déposée par les groupes PopVertSol et socialiste adoptée par votre Autorité le 1^{er} février 2016 :

«Sous l'intitulé «À Neuchâtel, on sème!» les groupes PopVertSol et socialiste souhaitent développer avec les habitants et les autorités un projet pionnier visant à permettre aux citadines et citadins de renouer avec la terre et de jardiner au cœur de leur quartier. Concrètement, il s'agit de mettre à disposition des habitants et des écoles des parcelles de jardinage équipées de 5 à 40 m² avec comme objectif l'envie de réunir sur le même terreau, familles de tout horizon et toute culture, personnes de tout âge, amoureux de la nature, gastronomes avertis, jeunes fans de flore et maraîchers en herbe. Pour atteindre ces objectifs, les groupes PopVertSol et socialiste demandent au Conseil communal d'étudier les conditions réglementaires permettant d'ancrer durablement la création de parcelles de jardinage destinées aux habitants et

aux écoles sur le territoire de la ville. Le cas échéant, le règlement d'urbanisme sera modifié et les articles concernés devront être confirmés dans l'étude.»

Selon les modalités indiquées par la motion, la réalisation du projet pilote demandé s'est traduite par une mise à disposition de surfaces équipées sur un terrain en propriété privée communale à Pierre-à-Bot, au Nord du quartier des Acacias (cf. figure 1). Ces surfaces ont été aménagées par les groupements de personnes intéressées, déjà actifs sur le terrain pour certains, ou pour d'autres en provenance des quartiers des Acacias, de Denis-de-Rougemont ou d'autres quartiers de notre ville.

En plus de la réalisation en processus participatif de ce projet pionnier, la motion demandait une étude des conditions réglementaires qui permettent de jardiner aux habitants et aux écoles. Dans le cadre de ce rapport, après une brève mise en contexte, nous rappellerons les pratiques qui préexistaient en ville de Neuchâtel au chapitre 1; nous présenterons le projet de Pierre-à-Bot au chapitre 2. Enfin, nous verrons au chapitre 3 que selon le type de surfaces convoitées par les jardiniers, la Ville gagnera à harmoniser le traitement des demandes. Dans ce dernier chapitre, nous synthétiserons les différentes modalités et les améliorations possibles qui permettent de soutenir le développement du jardinage partagé et des potagers urbains en ville de Neuchâtel.

1 Les potagers urbains et l'agriculture urbaine

1.1 Contexte

On connaît bien les jardins familiaux et les jardins ouvriers: il s'agit de grandes parcelles de jardinage clôturées, aux abords des villes, généralement hors des quartiers d'habitation, dans lesquelles les jardiniers se rendent la plupart du temps en transport individuel motorisé. La liste d'attente pour ces jardins est longue; avec la pression grandissante du foncier urbain, ils sont de plus en plus repoussés loin des centres. Les potagers urbains, quant à eux, se présentent comme une alternative répondant à l'envie des citoyens de jardiner à proximité de leur lieu d'habitation et dans le respect de l'environnement. Dans de nombreuses villes en Suisse et à l'étranger, de vastes pelouses vides se transforment en lieux de vie et de rencontres, où chacun peut se rendre à pied ou en transport public pour jardiner une heure ou une journée. Les jardiniers se côtoient puisque le matériel est partagé et chaque parcelle est ouverte sur les parcelles voisines – pas de cabanon individuels ou d'infrastructures lourdes.

En parallèle de ce phénomène, l'agriculture urbaine se redéveloppe dans les zones de friches, urbaines et périurbaines. On l'a oublié, mais les villes ont longtemps été des lieux de production agricole. À l'époque médiévale, les cités étaient toutes entourées d'une «auréole de jardinage¹» destinée à la production alimentaire, et même les rares interstices à l'intérieur des murs étaient utilisés pour un jardinage de subsistance. Beaucoup plus près de nous, en Suisse, dans un climat d'incertitude lié à la Seconde guerre mondiale, le fameux plan Wahlen avait transformé les villes suisses en surfaces maraichères, doublant presque la superficie agricole pour viser l'autosuffisance alimentaire.

1.2 Les pratiques en ville de Neuchâtel

La politique de la Ville en faveur de la biodiversité et sur les actions «Nature en ville» est largement exposée dans le rapport 17-006, adopté à l'unanimité par votre Autorité le 8 mai 2017.

Nous rappellerons simplement ici que les programmes «Nature en ville» avaient déjà amorcé plusieurs actions en faveur du jardinage dans les écoles. Ces initiatives se sont diffusées et le Service des parcs et promenades met régulièrement à disposition des bacs dans les quartiers, dans les cours d'immeubles et même, récemment, dans des jardins beaucoup plus chics : selon la saison, il suffit d'aller faire un tour au jardin DuPeyrou pour apercevoir des maïs, des choux et des tomates pousser le long des allées de gravier du plus beau jardin à la française de Neuchâtel.

En outre, des projets de quartiers durables tels que celui de Vieux-Châtel intègrent à présent la dimension du jardinage urbain dès leur conception². La Ville, conformément à ses objectifs d'aménagement et son plan directeur, compte poursuivre son engagement en faveur de la promotion de la biodiversité, qui passe aussi par le jardinage écologique en zone urbaine et périurbaine.

¹ Georges Duby (1962). *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, I, Paris: Aubier, p. 60.

² Cf. Rapport 17-009A du Conseil communal au Conseil général concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel.

2 Le projet pionnier d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot

2.1 Origine

Si le projet de Pierre-à-Bot peut être vu comme émanant de la population par l'intermédiaire de son législatif, les jardiniers qui en bénéficient aujourd'hui et cultivent sur le terrain ne sont pas les initiateurs directs du projet et de la motion «*À Neuchâtel, on sème!*». Pour la Ville, tout l'enjeu a été de mettre en place un processus d'appropriation du projet pour que les acteurs du site s'y engagent de façon de plus en plus autonome afin que celui-ci devienne autoporteur à terme.

2.2 Opportunité de localisation

Le terrain choisi est une propriété privée communale, constructible, mais gelée jusqu'en 2030, selon le plan directeur régional (1^{ère} phase) et ses annexes du 15 mars 2016. Ce terrain était déjà équipé d'un aménagement maraîcher léger (une conduite d'eau et trois tunnels) afin d'y réaliser une première expérimentation d'agriculture urbaine biologique par l'association Rage de Vert. Cette expérience a été fructueuse, puisque l'association a pu se développer considérablement et s'étendre sur des nouveaux terrains à Thielle, où toute son activité est maintenant regroupée.



Figure 1 - Localisation du site concerné par le projet d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot

2.3 Acteurs sur le site et principes fondateurs

Suite au départ de Rage de Vert, le terrain de Pierre-à-Bot est resté occupé en partie par le Drop-In (centre de formation, d'information, de prévention et de traitement des addictions) et par l'association Humus (association agroécologique de permaculture). Ces deux entités possèdent une vaste expérience de la culture biologique et ont assuré le suivi d'entretien du terrain pendant la période de transition jusqu'à la finalisation de la mise en place du projet.



Figure 2 - Vue aérienne du quartier. Au centre de l'image, la parcelle structurée en rectangles de « Pierre-à-Bio », le potager des habitant-e-s.

D'autres associations et fondations ont été contactées par la Ville afin de rejoindre Humus et le Drop-In, et Les Incroyables comestibles ont répondu à l'appel. Afin d'imaginer l'avenir de ce vaste espace d'environ un hectare, la Ville a invité ces trois acteurs à s'engager dès l'initiation du projet pour le définir afin de pouvoir accueillir dans un deuxième temps les habitant-e-s de la ville.

L'objectif a été de valoriser le terrain du point de vue environnemental, social et économique. La Ville a défini les principes fondamentaux du projet (participer à toute son élaboration, se réunir dans une association faitière, pratiquer l'agriculture biologique et assurer des contreparties en échange du terrain mis à disposition); puis, elle a joué le jeu au même titre que les différents acteurs dans la dynamique participative du projet, encadrée par l'association equiterre. Les entités se sont alors engagées à animer l'espace commun, accompagner des habitant-e-s impliqués dans

le potager urbain dans le jardinage écologique, ou encore coordonner la gestion du compost commun.

Du côté de la Ville, afin de s'assurer de la bonne coordination des actions à entreprendre en vue de l'équipement de la surface et de sa préparation, le comité de pilotage du projet, présidé par la Direction de l'urbanisme, s'est inspiré de la composition du groupe de travail «Nature en ville». Celle-ci a été reprise de façon légèrement plus élargie pour composer un groupe d'accompagnement du projet.

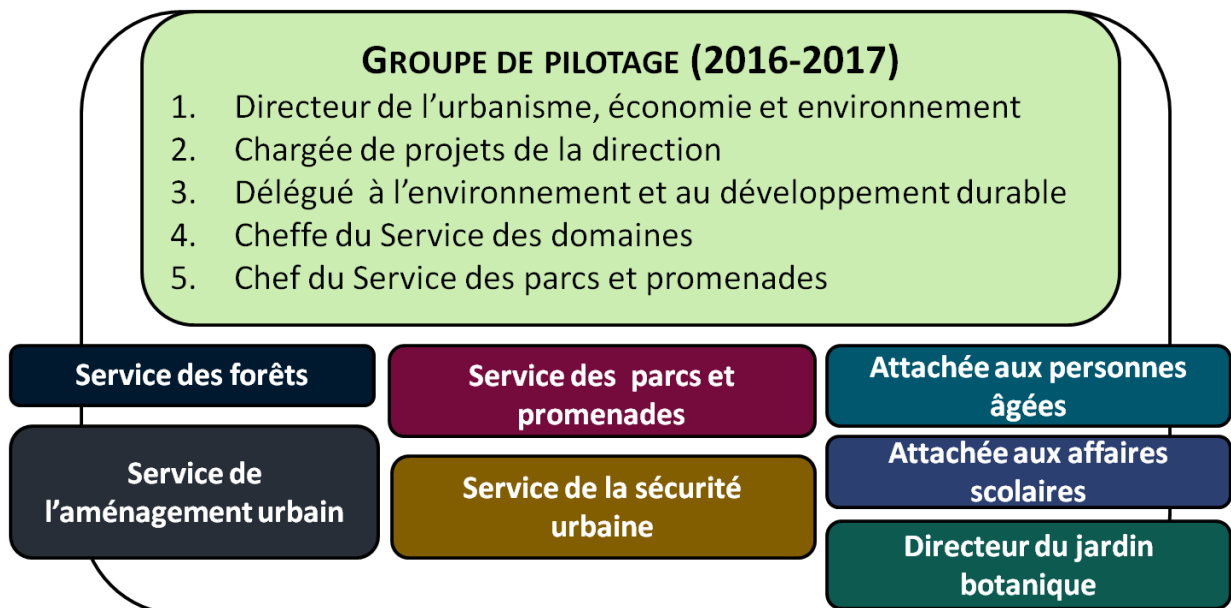


Figure 3 - Groupe de pilotage, et services de la Ville représentés dans le groupe d'accompagnement (2016-2017)

2.4 Partenaires et gouvernance

2.4.1 Equiterre

Une proposition de double accompagnement a été demandée à l'association equiterre, spécialisée dans le montage participatif de potager urbains: 1° coordonner les habitant-e-s sur leur future parcelle; 2° coordonner tous les acteurs présents sur l'ensemble du site.

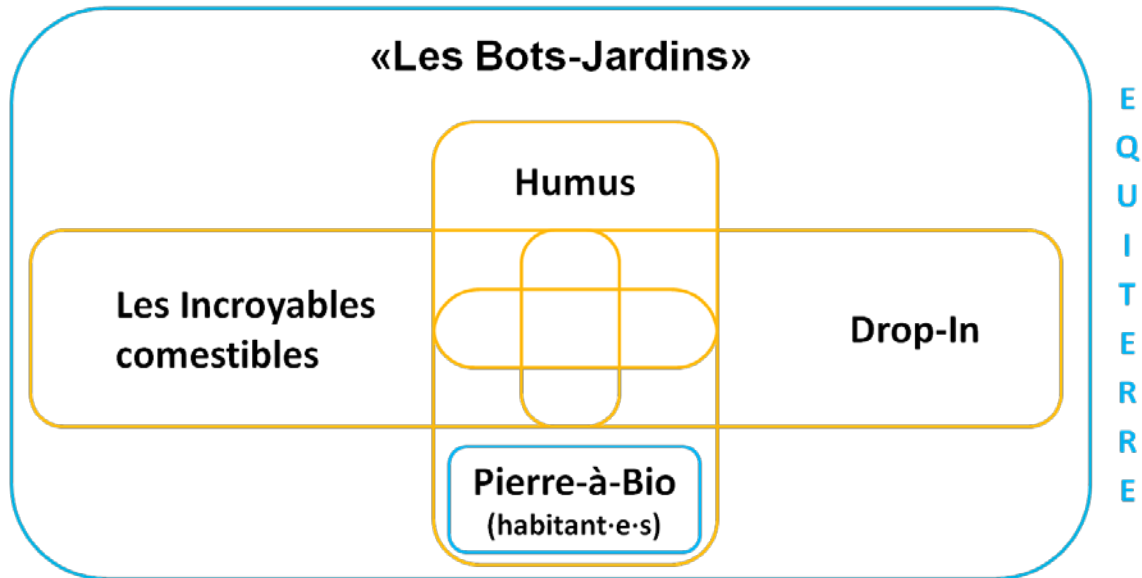


Figure 4 - En bleu, la double mission d'equiterre:
 - coordonner les habitant·e-s (association «Pierre-à-Bio»);
 - coordonner l'ensemble des entités présentes sur le terrain (association faitière «Les Bot-Jardins»).

Si on s'attend bien à ce que chaque jardinier puisse avoir ses attentes propres vis-à-vis de la surface qu'il désire cultiver, il en va de même pour les entités sur le terrain. En effet, Drop-In, Humus et Les Incroyables comestibles n'affichent pas les mêmes ambitions ni les mêmes usages de la surface à leur disposition, ou de l'espace commun à animer. À titre d'exemple, le Drop-In travaille dans une optique de production maraîchère régulière afin d'alimenter son restaurant «Le 13 ouvert» en ville, ce qui n'est pas le cas d'Humus, dont la pratique de la permaculture est d'avantage orientée vers la pédagogie et l'expérimentation; les Incroyables comestibles, quant à eux, visent le partage et la mise en commun complète sur une seule et même parcelle du savoir-faire, de la production et des produits.

Sous l'égide de la Ville, la mission d'equiterre a donc été de réguler les intérêts de chacun et de créer une dynamique collective et positive, permettant à tous les acteurs de s'accorder en bonne harmonie sur le site, en valorisant l'expérience des entités déjà en place, et en encourageant les échanges. Une fois les forces rassemblées et les buts communs identifiés, les trois entités se sont fédérées en décembre 2016 dans l'association «Les Bot-Jardins», en prévoyant d'y accueillir également la future association des habitant·e-s.

La population de la ville a été invitée à une présentation du projet et de ses principes, par l'intermédiaire du journal Vivre la ville, une distribution de tracts et une conférence de presse; en connaissance des principes

fondamentaux du projet, les personnes intéressées se sont ensuite inscrites aux ateliers participatifs menés par equiterre. L'association «Pierre-à-Bio» a été fondée à l'issue de ce processus, et a rejoint l'association faitière «Les Bot-Jardins» en 2017.

2.4.2 Université de Neuchâtel

Contactée dès l'initiation du projet, l'Université de Neuchâtel a débuté une étude longitudinale sur le site afin d'identifier les points faibles et les points forts déterminants dans la démarche de la Ville et d'equiterre. L'objectif du mandat était de récolter suffisamment d'informations sur le montage du projet afin de faire profiter les autres collectivités urbaines de l'expérience³.

La démarche de « recherche action » menée par les étudiants, sous la direction d'un biologiste ethnologue, a porté ses fruits: l'enquête des étudiants et leur présence active à certains moments clés du projet ont permis à plusieurs acteurs de se questionner et de se positionner de façon positive. La présence d'un biologiste ethnologue aux séances du groupe de pilotage, ses questions et ses contributions ont permis d'identifier des problématiques ou de recontextualiser les réflexions tout au long de la phase de montage et de réalisation du projet.

2.4.3 Bio-Neuchâtel

L'association BioNeuchâtel, antenne de BioSuisse, a proposé d'offrir gracieusement les cours de jardinage prévus pour la formation des habitants au jardinage écologique pendant la 1^{ère} saison. Une équipe de professionnels a en outre assuré une permanence destinée aux habitants pendant les mois d'été. Il est important de souligner que tout jardinier, même expérimenté, ne connaît pas nécessairement les principes de jardinages respectueux de la terre. En effet, il est fréquent que des surfaces telles que les jardins familiaux soient identifiées comme zones polluées, en raison des pesticides et traitements d'engrais chimiques qui y sont appliqués par les locataires. Toutefois, lors des ateliers participatifs de conception du projet de Pierre-à-Bot, les habitant-e-s se sont prononcés sans réserve en faveur d'un jardinage respectueux de l'environnement; l'accompagnement de BioNeuchâtel et l'entourage d'acteurs engagés dans la culture biologique a été pour eux source de connaissance et d'inspiration.

³ Cette possibilité de mutualisation des expériences est aujourd'hui offerte grâce à des plateformes en ligne telles que *Nice Transition*.

2.4.4 Gouvernance du site à terme

Comme le montre le schéma en annexe 2, la structure associative mise en place entre 2016 et 2017 a permis le retrait progressif de la Ville et d'équiterre du projet. Aujourd'hui, la Ville reste représentée au sein du comité de la faitière «Les Bot-Jardins» par un membre relai (le délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable); le lien contractuel entre chaque partenaire et la Ville est garanti par les contrats de prêts à usage pour les entités, et les baux individuels pour chaque habitant. L'usage des surfaces dans l'esprit du projet est garantie quant à elle par la charte (*cf.* annexe 1), qui fait partie intégrante des contrats de prêt à usage et des baux.

2.5 Conception participative du projet pilote de Pierre-à-Bot

2.5.1 Conception environnementale

Historiquement, le terrain concerné par le projet a été utilisé pour des activités agricoles classiques. La composition du sol en garde la mémoire, avec un appauvrissement de ses éléments. Les analyses pédologiques ont heureusement montré l'absence de pollution sur le site. Pour préparer la première saison de culture d'après les besoins identifiés pour le sol concerné, un apport naturel de la Grande Cariçaie y a été appliqué par les jardiniers lors de la réalisation des parcelles au printemps 2017; le jardinage biologique permettra quant à lui de redonner une nouvelle dynamique d'enrichissement de la terre au fil des saisons.

En cohérence, les cheminements entre les parcelles ont été réalisés en déchets de bois provenant directement de la taille sur le site par le Service des forêts. La Ville a également mis à disposition l'ancienne station du Port de NeuchâtelRoule en la rééquipant de panneaux solaires et de batteries, permettant aux acteurs de disposer d'un local pour entreposer le matériel et outillage collectif, ainsi que d'une source d'énergie pour les quelques appareils dont ils pourraient avoir besoin ponctuellement.

Lors du découpage des parcelles, nous avons également réservé des bandes terrains destinées à ne pas être cultivées pour laisser la nature s'y développer de manière libre. Ces espaces séparent les parcelles, encadrent le terrain et s'élargissent du côté ouest, englobant un monticule de sable pour permettre le développement d'une faune adaptée à ce milieu (particulièrement les insectes, pouvant également s'inviter dans un hôtel aménagé à leur attention).

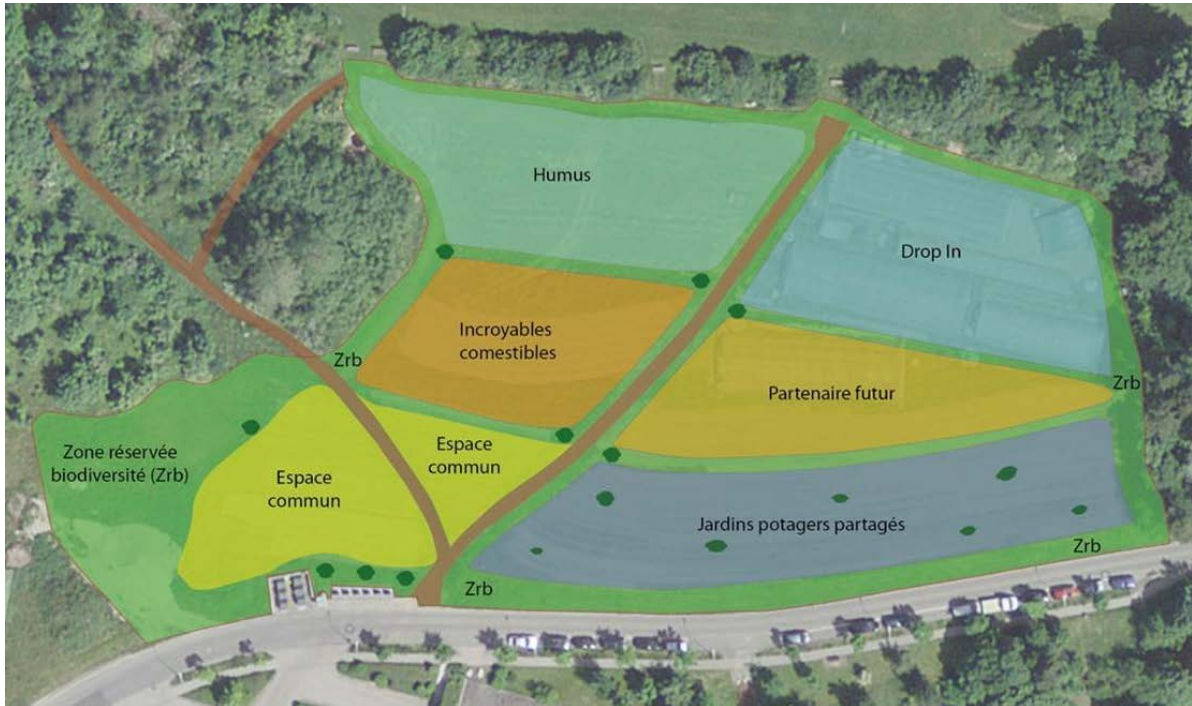


Figure 5 - Découpage du terrain, avec en jaune l'espace commun et en vert la zone réservée à la biodiversité

2.5.2 Conception sociale

Le volet social du projet a revêtu une importance toute particulière dès sa conception. Le principe que chaque entité jardine sur une parcelle individuelle, tout en participant à la bonne gestion d'un espace commun, a été posé par la Ville comme condition fondamentale pour pouvoir bénéficier d'une surface sur le site. L'élaboration de la Charte (cf. annexe 2) a constitué une part importante du travail des participants aux ateliers animés par equiterre. Pour les habitant-e-s, deux manières de rejoindre le site ont été mises en place: soit jardiner sur sa propre parcelle individuelle dans le potager en suivant le processus participatif avec equiterre, soit rejoindre Les Incroyables comestibles et pratiquer le jardinage collectif et partagé sur une même surface. Le Drop-In a participé très activement à l'accompagnement et à la formation des jardiniers de Pierre-à-Bio, tout comme l'association Humus qui, quant à elle, a connu un développement fulgurant lors de la saison 2017 et a pu développer ses activités en permaculture. Dans l'ensemble, on évalue qu'environ 180 adultes et enfants ont été actifs sur le terrain en 2017.



Figure 6 - Préparatifs de la première fête annuelle du site, qui sera organisée chaque fin d'été par Pierre-à-Bio

Lors des différentes rencontres et ateliers animés par equiterre, les participant-e-s ont été régulièrement amenés à échanger et à travailler ensemble sur des thématiques touchant la vie du site, telles que la gestion des outils en commun, ou le montage de leur association Pierre-à-Bio. En plus de tisser des liens autour du projet, quelques habitants ont saisi l'opportunité de se retrouver afin de redynamiser l'association de quartier de Pierre-à-Bot. Les membres des associations sur le terrain, les partenaires, les mandataires et la Ville se sont retrouvés sur l'espace commun en fin d'année 2017 afin de célébrer la première saison de jardinage.

2.5.3 Conception économique

Les trois entités Drop-In, Humus et Les Incroyables comestibles sont titulaires d'un contrat de prêt à usage jusqu'au 31.12.2030, et chacune prend en charge sa propre facture de consommation d'eau. En contrepartie de la mise à disposition du terrain, chaque contrat de prêt à usage prévoit que l'entité bénéficiaire fournit des contre-prestations telles que l'entretien général des surfaces communes, des cheminements

pédestres existants, des accès, des labours, de l'hivernage de l'alimentation en eau, des composts etc. Les entités doivent en particulier fournir, chaque année dès 2018, un rapport annuel détaillant les prestations faites en adéquation avec le contrat.

Les habitant-e-s quant à eux sont titulaires d'un bail individuel, comprenant la fourniture d'eau, pour une location annuelle de 5 francs le m² (les parcelles à disposition présentant 6, 12, ou 18 m², conformément aux meilleures expériences et aux recommandations d'equiterre). L'attribution des parcelles s'est faite par tirage au sort, en respectant le nombre de mètres carrés désirés par les habitant-e-s. Le projet a rencontré un succès tel qu'une liste d'attente a été ouverte en 2017 et davantage de parcelles réalisées pour 2018. Toutes les parcelles initiales, dont la location est reconduite d'année en année, et nouvelles parcelles sont louées pour cette saison, ce qui représente 816 m² jardinés par les habitant-e-s de la ville.

Outre la plus-value apportée au terrain par son équipement, et la perception annuelle par la Ville du montant des locations, il est à souligner que l'aspect économique du projet n'est pas que strictement financier. Pour les jardiniers, la part d'autoconsommation et d'échanges crée une dynamique d'enrichissement qui ne se limite pas qu'aux biens échangés (graines, semis et produits), mais aussi aux savoirs relatifs à leur culture et à leur consommation.

2.6 Perspectives 2018

En fin d'année 2017, l'association faitière «Les Bot-jardins» s'est autonomisée de l'encadrement d'equiterre et de la Ville ; elle a présenté son plan d'action pour l'année 2018, qui prévoit principalement la concentration de ses activités d'une part sur les aménagements prévus pour l'espace commun, et d'autre part sur le développement des techniques et compétences des jardiniers : un petit abri sera réalisé en partie en auto-construction et l'association a décidé de lancer la procédure de certification Bio (Label BioSuisse) pour l'ensemble du site.

Le printemps verra la réouverture des robinets d'eau et un marché aux plantons. L'été sera occupé par les activités de jardinage et s'achèvera sur la deuxième fête annuelle. À l'automne, la faitière développera ses intentions de plantation d'une haie, de buissons et de réalisation d'un verger. Un bilan sera organisé à l'hiver, notamment afin de suivre le processus de certification de BioSuisse.



Figure 7 - Le site de Pierre-à-Bot vu du ciel (automne 2017). Trois étangs reliés sont destinés à humidifier les parcelles d'Humus et des Incroyables comestibles en 2018.

2.7 Coûts

Les coûts à charge de la Ville pour le projet d'ensemble «Les Bot-Jardins» et le sous-projet «Pierre-à-Bio» se sont montés au mètre-carré à environ 13.25 francs (y compris la parcelle encore disponible), soit 132'479.55 francs pour 10'000 m² (hors imputations internes et rémunération des collaborateur-trice-s de la Ville). Les montants ont été prélevés d'une part dans le cadre du budget de fonctionnement des services, et d'autre part lors de la redistribution de la fortune de la fondation TransHelvetica pour 20'000 francs.

Aménagement du terrain (canalisations et robinets, dessin des parcelles etc.) et préparation de la terre (analyse du sol, achat et livraison d'humus etc.)	54'643.00
Coordination et processus participatif (equiterre)	52'123.50
Communication, accueil et ateliers	5353.05
Accompagnement de l'Université de Neuchâtel	20'000.00
Cours de jardinage I	360
Cours de jardinage II-III (BioNeuchâtel)	prestation offerte
TOTAL	132'479.55

Le projet étant achevé, aucun coût supplémentaire n'est planifié à futur. En cas de dommages au terrain, les éventuels coûts seront pris en charge sur le budget de fonctionnement d'entretien des terrains du Service des domaines.

La parcelle de «Pierre-à-Bio» correspond à 14 parcelles de 6 m² à 30 francs, 25 parcelles de 12 m² à 60 francs, 24 parcelles de 18 m² à 90 francs. Au total, 63 parcelles représentent une surface cultivée de 816 m² et un revenu locatif annuel de 4'080 francs.



Figure 8 - Vue depuis le petit étang d'Humus

La parcelle encore disponible de 1'200 mètres-carrés reste actuellement réservée soit pour l'installation d'un partenaire futur, soit pour un développement de l'association «Pierre-à-Bio» en cas de poursuite de la forte demande des habitants. Il est en effet très probable que la demande des habitant-e-s pour rejoindre Pierre-à-Bio, Les Incroyables comestibles ou Humus évolue d'année en année.

En plus des contreprestations assurées par chaque entité disposant d'un contrat de prêt à usage, l'association faitière a quant à elle débuté des demandes de fonds afin d'aménager l'espace commun au sud de la parcelle; à ce jour, elle a déjà récolté 50'000 francs de la Loterie romande.

3 Traitement des demandes de jardinage urbains

À ce stade, il n'existe pas de base réglementaire spécifique déterminant les modalités d'aménagement de potagers urbains ou de bacs de jardinages, dans les espaces publics ou, par exemple, sur les pelouses des immeubles locatifs. Plutôt que dans le règlement d'urbanisme, c'est dans le cadre de la révision des plans d'aménagement que réside la meilleure opportunité d'inscrire des dispositions réglementaires en faveur du jardinage urbain, comme notre Conseil vous le présente en conclusion.

En attendant leur adoption, nous poursuivons notre politique actuelle: lorsqu'ils sont sollicités, les services de la Ville (plus particulièrement le Service des parcs et promenades et le Service des domaines), répondent aux demandes en fonction de la nature des espaces convoités (un bac sur le domaine public, une surface sur une propriété privée communale, un jardin familial etc). La prise en charge d'une demande ne se limite pas à la mise à disposition d'une surface ou d'une structure, mais inclut la sensibilisation des demandeurs quant à l'estimation juste de l'effort d'entretien nécessaire pour l'espace demandé ainsi que l'exigence de respecter les règles de traitement sans produits de synthèse.

3.1 Dans les espaces à usage public

Actuellement, la pratique de la Ville se limite à suivre les demandes de la population et à y répondre de façon mesurée. Souvent, le Service des parcs et promenades propose un aménagement modeste et réversible, et un bilan est réalisé après une saison de jardinage pour adapter l'aménagement en cas de diminution ou d'accroissement de l'intérêt. L'expérience réalisée dans le cadre de Neuchâtel Ville du Goût, avec une mise à disposition de bacs de jardinage dans les espaces publics de plusieurs quartiers, a démontré que si certains bacs ont été choyés, d'autres ont été laissés à l'abandon et ont dû être retirés.

Tous les bacs de jardinage présents sur le territoire communal ne sont pas ceux de la Ville; certains appartiennent à des associations. Selon les espaces, le positionnement desdits bacs doit assurer le libre accès des services publics (véhicules SIS, voirie, entretien...).

3.2 Propriétés privées communales

En plus des jardins partagés de Pierre-à-Bot présentés ci-dessus au chapitre 2, le territoire privé communal comprend plusieurs jardins familiaux traditionnels. Une des actions portée par le groupe de travail

«Nature en ville» a consisté en la création par la Ville de jardins familiaux à la rue des Troncs. En 1998/1999 le terrain de 800 m² situé en bordure de vignes, au-dessus du talus ferroviaire, a été aménagé. Les élèves de l'école de Serrières ont participé à la plantation d'une haie et à l'inauguration des jardins en mai 2000.

Le Service des bâtiments et du logement gère les baux de ces jardins, réservés aux résidents de la Ville de Neuchâtel disposant d'un revenu modeste; ils comportent 22 parcelles de différentes grandeurs. Les autres jardins familiaux privés sont localisés à la rue de la Boine (10), la rue de la Favarge (20), la rue des Sablons (2), la rue de Bellevaux (2), la rue des Berthoudes (1), la Promenade Carrée (1) et la rue Matile (1).

Plus récemment, des demandes de jardinage urbains ont été adressées à la Ville pour des surfaces principalement situées sur des propriétés privées communales. Après consultation des services concernés, et avec le concours du Service des parcs et promenades, le Service des domaines a également mis à disposition gratuitement des surfaces relevant de ce registre aux Incroyables Comestibles (IC) aux Cadolles 13, aux Beaux-Arts et à la rue des Musées pour poser des bacs, au Lycée Denis-de-Rougemont pour poser des bacs destinés à des cours de biologie, et sur la plaine du Mail à l'Association de quartier du Mail.

3.3 Écoles

Les premiers potagers dans les écoles ont été mis en place sous l'impulsion de la 2^{ème} étape du programme Nature en Ville. C'était en 2011 pour les Collèges des Charmettes et des Parcs. Depuis, plusieurs autres demandes d'enseignants sont parvenues à la Ville et des jardins potagers sont venus garnir les cours d'école de deux autres collèges, celui des Acacias et de Serrières. Cette année, c'est le collège de la Maladière qui va se doter de quelques parcelles, sous l'impulsion d'un groupe d'enseignants motivés.

L'apport pédagogique de ces jardins pour les enfants est indéniable, mais le projet ne peut tenir que si les enseignants sont motivés et s'investissent. Pour les soutenir, le Service des parcs et promenades fournit des semences et plantons biologiques depuis 2011 à ces écoles. Le Service des parcs et promenades cible plutôt des légumes se récoltant soit jusqu'en juin ou alors d'autres dit «de garde», se récoltant en automne lors de la reprise des cours. L'arrosage est en général organisé entre les enseignants et les parents qui se relayent durant l'été. Lors de leur passage, ils peuvent repartir avec une salade ou une autre petite récolte.

4 Conclusion

Sur la base des avis des membres du groupe de pilotage du projet de Pierre-à-Bot et de la chargée de projet «Nature en Ville», notre Conseil arrive aux conclusions suivantes: le projet pilote de Pierre-à-Bot est une réussite, et démontre la possibilité de reconduire ce genre d'expérience avec equiterre, ou un autre partenaire, pour un terrain spécifique en propriété privée communale. Toutefois, ce modèle de projet «top-down», où chaque acteur doit être approché individuellement et la population invitée afin d'entamer un vaste processus d'appropriation, - et de conciliation entre les aspirations des acteurs («bottom-up») et celles de la Ville - est très gourmand en temps, ressources et moyens. L'expérience de Pierre-à-Bot laisse présumer qu'attirer des associations et des habitants afin de concevoir et réaliser un projet similaire dans l'entier de son processus sur un autre terrain ne sera pas ni plus rapide ni moins coûteux, étant donné le besoin méthodologique de repartir de zéro pour chaque nouvelle situation d'appropriation de projet de ce type.

Cependant, le projet de Pierre-à-Bot a fondé une expérience au sein des services de la Ville: dès lors que des acteurs en formulent la demande, la Ville peut tout à fait envisager un accompagnement en se fondant sur les acquis de l'expérience de Pierre-à-Bot, par exemple la Charte et les baux, et sur les acquis de ses expériences antérieures relatives aux actions «Nature en ville».

En poursuivant avec le fonctionnement actuel de réponse aux demandes de cas en cas, il s'agit de renforcer notre politique d'accompagnement de la dynamique déjà amorcée au sein de la population, en identifiant mieux l'interlocuteur responsable d'accueillir les demandes des citoyennes et citoyens. Pour ce faire, notre Conseil a désigné le groupe de coordination «Nature en ville» avec le Service des parcs et promenades comme référent pour la centralisation des réponses aux demandes des citoyens, des écoles ou des associations, avec décision de la cheffe du Service des domaines le cas échéant.

En parallèle, notre Conseil souhaite également anticiper de manière proactive le développement en plein essor du jardinage urbain: dans son renouveau contemporain, cette pratique ancestrale épouse les objectifs du programme politique de la Ville de soutenir les cycles courts de production et de consommation (qui constituent une des facettes de l'économie résidentielle) et de renforcer l'attractivité et la qualité de vie urbaine. Pour ce faire, notre Conseil a décidé de mettre en place une cellule chargée d'établir un plan directeur du jardinage urbain, en

s'inspirant et en développant le modèle du «plantage» lausannois en version neuchâteloise. Cette cellule est rattachée au groupe de coordination « Nature en ville ».

La Municipalité de Lausanne a en effet établi en 2011 un plan directeur des jardins familiaux et des potagers; les «plantages» qui se sont développés depuis sont aménagés à la base par le Service des parcs et domaines, et les citoyens intéressés assurent la culture de ceux-ci en échange d'une location. Il s'agit donc aujourd'hui pour la cellule neuchâteloise d'identifier en amont des espaces appropriés ou non au jardinage urbain, selon ses différents aspects (bacs, buttes, potagers...) afin d'harmoniser les réponses de la Ville selon le type d'espace convoité, ou même d'inviter la population à s'intéresser aux surfaces à fort potentiel par un accès facilité à l'information de la disponibilité de ses espaces. À ce titre, la révision en cours des plans d'aménagement constitue une opportunité pour ancrer la thématique de manière pérenne.

La Commission nature et paysage a donné un préavis favorable au présent rapport.

En se réjouissant du développement du jardinage urbain au sein de la population, et poursuivant l'encadrement des conditions favorables à sa pratique féconde, notre Conseil vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et de classer la motion n°315.

Neuchâtel, le 10 avril 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol

Table des matières

1	Les potagers urbains et l'agriculture urbaine.....	2
1.1	Contexte.....	2
1.2	Les pratiques en ville de Neuchâtel.....	3
2	Le projet pionnier d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot	4
2.1	Origine	4
2.2	Opportunité de localisation.....	4
2.3	Acteurs sur le site et principes fondateurs.....	5
2.4	Partenaires et gouvernance	6
2.4.1	Equiterre.....	6
2.4.2	Université de Neuchâtel.....	8
2.4.3	Bio-Neuchâtel.....	8
2.4.4	Gouvernance du site à terme.....	9
2.5	Conception participative du projet pilote de Pierre-à-Bot.....	9
2.5.1	Conception environnementale	9
2.5.2	Conception sociale	10
2.5.3	Conception économique	11
2.6	Perspectives 2018.....	12
2.7	Coûts	13
3	Traitement des demandes de jardinage urbains	15
3.1	Dans les espaces à usage public.....	15
3.2	Propriétés privées communales	15
3.3	Écoles	16
4	Conclusion	17
	Table des matières.....	19
	Annexe 1 - Charte du site de Pierre-à-Bot.....	20
	Annexe 2 - Structure de gouvernance du site d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot (depuis 2018).....	22

Annexe 1 - Charte du site de Pierre-à-Bot



Nous pratiquons l'agriculture biologique

Nous nous engageons à pratiquer l'agriculture biologique dans le respect des normes définies par «Bio-Suisse». Pour ce faire, nous collaborerons notamment avec «Bio-NE».

Nous favorisons la biodiversité

Nous nous engageons à planter des espèces et des variétés de préférence locales et/ou adaptées à notre région. Dans la mesure du possible, nous utiliserons des variétés anciennes. Nous veillerons à développer la biodiversité sur la surface du site et nous engageons à conserver intacte les zones définies comme réservées pour la biodiversité naturelle du site.

Nous pratiquons le compostage

Nous nous engageons à faire notre compost avec tous les déchets organiques du site de Pierre-à-Bot afin d'enrichir le sol de façon écologique et de recycler sur place ces déchets.

Nous préservons nos ressources en eau

Nous nous engageons à utiliser l'eau de façon rationnelle et économe. Nous privilégierons l'usage de l'arrosoir et recourrons pour nous approvisionner à des méthodes naturelles telle que la récupération des eaux pluviales.

Nous privilégions la mobilité douce

Nous nous engageons à privilégier la mobilité douce et les transports publics pour nous rendre sur le site de Pierre-à-Bot.

Nous faisons vivre le site de Pierre-à-Bot

Nous nous engageons à participer activement à l'organisation et à l'animation d'activités communautaires et d'événements sur le site de

Pierre-à-Bot (semis, plantation, récolte, etc.). Les échanges (matériel, plantes, conseils, savoir-faire) seront privilégiés. Nous nous engageons à respecter la tranquillité du voisinage, selon les règles en vigueur, notamment lors d'activités en soirées ou nocturnes sur le site.

Nous intégrons la population dans nos activités

Nous nous engageons à intégrer la population de la Ville de Neuchâtel, et tout particulièrement les quartiers environnants, dans nos activités. Pour cela, nous échangerons notamment avec les acteurs du quartier (maison de quartier, écoles, EMS, etc.). Nous favoriserons la diversité sociale et culturelle parmi les personnes présentes sur le site car nous pensons que cela constitue une richesse pour Pierre-à-Bot.

Nous faisons profiter les autres des produits du jardin que nous ne pouvons utiliser

Le résultat de nos efforts dépasse parfois nos espérances. Si notre production dépasse nos besoins, nous en ferons bénéficier nos voisins, nos amis, des personnes en difficultés, etc.

Nous respectons les espaces et les aménagements communs

Nous nous engageons à entretenir et cogérer les espaces et aménagements communs. Les règles usuelles de bon voisinage sont respectées (propreté, tri des déchets, respect du matériel, etc.). Chaque personne présente sur le site doit ainsi se sentir responsable du bon usage du site. Nous ne mettons pas en place des infrastructures autres que les installations communes, prévues pour le bon fonctionnement du site, à moins qu'elles soient justifiées par des raisons liées à l'éducation ou à des besoins collectifs liés au jardinage.

Nous avons pris connaissance que le site est disponible jusqu'en 2030

Nous cultivons sur une parcelle située en zone constructible et mise à disposition jusqu'en 2030. Si cette échéance est confirmée par la Ville, et ceci 2 ans avant, nous nous engageons à restituer le terrain à cette date-là. La mise à disposition des terrains ne prévoit aucun dédommagement, ni indemnisation de quelque nature que ce soit.

Annexe 2 - Structure de gouvernance du site d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot (depuis 2018)

